



L'OISEAU-MOUCHE

Il est si petit qu'il se perd,
Quand du soir la brise est levée ;
Par une goutte il est couvert,
Par une goutte de rosée.

Du chasseur il brave le plomb ;
Car où l'atteindre ? Il est si frêle
Et si léger, qu'un cheveu blond
Pèse plus à l'air que son aile.

Il voit pâlir son vermillon,
Si la main d'un enfant le touche.
Il est moins grand qu'un papillon,
Un peu moins petit qu'une mouche.

LÉON GOZLAN.

HISTOIRE DE LA GRANDE-BAIE

V

**LA GRANDE-BAIE DEPUIS LES
OBLATS JUSQU'À NOS JOURS
(1853-1894)**

(Suite)

L'année 1865 fut signalée par le départ de M. L.-A. Martel de Saint-Alexis. Ce prêtre avait fait faire d'immenses progrès à sa paroisse. C'est lui qui l'avait fait ériger canoniquement ; c'est lui qui l'avait dotée de la plupart des écoles que nous y trouvons aujourd'hui. Animé d'un zèle ardent doué d'une intelligence et d'une énergie peu commune, il était l'homme qu'il fallait à ces temps héroïques de notre histoire du Saguenay.

Son successeur fut le Rév. A.-J. Pelletier dont tout le monde se rappelle encore la douce et aimable piété. Il fut surtout occupé, pendant son règne, à relever la beauté des édifices et du culte religieux.

L'ancienne église tombait presque en ruines, le presbytère exigeait des réparations ; il résolut de mettre ordre à tout cela ! Par ses conseils et sous ses soins, une requête fut présentée par la majorité des francstenanciers de Saint-Alexis à Sa Grandeur Monseigneur de Tloa, administrateur de l'archidiocèse de Québec. Cette requête, en date du 2 Décembre 1866, représente à Sa Grandeur que l'église de la dite paroisse est dans un tel état de vétusté qu'il n'est plus possible de la réparer ; que d'ailleurs elle est maintenant trop petite pour contenir la foule qui s'y rend les jours consacrés au culte ; et que la sacristie est dans le même état de vétusté et d'insuffisance. En conséquence la dite requête conclut en demandant à sa Grandeur qu'Elle permette la construction d'une nouvelle église et d'une nouvelle sacristie plus conformes aux besoins du culte. Immédiatement M. Dom. Racine, curé de Chicoutimi, et Vicaire-Forain de Monseigneur de Tloa, fut nommé commissaire pour aller tenir à Saint-Alexis une assemblée des francstenanciers au sujet de ces constructions projetées, et le 22 Décembre il donna avis de sa commission à tous les intéressés. Le 26 du même mois il se rendit à Saint-Alexis et y tint l'assemblée en question. Le procès-verbal de cette assemblée est signé du commissaire lui-même, et de MM. F. Morin, curé de Saint-Alphonse, et J. Kane, notaire de Saint-Alexis, comme témoins. La construction d'une nou-

velle église et d'une nouvelle sacristie y fut décidée. L'église devait avoir 100 pieds de longueur, 52 de largeur, et 22 de hauteur ; la sacristie 35 de longueur, 30 de largeur et 10 de hauteur.

Le décret émané de l'Archevêché de Québec en date du 7 Janvier suivant, (1867) acheva de régulariser cette affaire qui tenait tant au cœur des paroissiens de Saint-Alexis. Il permettait de prendre seize cents piastres des deniers de la fabrique pour les employer à la construction de la nouvelle église ; le reste devait provenir d'une répartition légale imposée sur tous les francstenanciers. Le 26 Juin de la même année, M. Pelletier écrivit au Révérend Messire C.-F. Cazeau, Vicaire-Général de l'Archidiocèse de Québec, pour lui exposer que son presbytère qui n'a jamais eu de solage en pierre, commence à se détériorer faute d'un tel solage. En conséquence il prie Monsieur le Grand-Vicaire de vouloir bien permettre aux fabriciens de Saint-Alexis de prendre une certaine somme, par exemple douze à quinze louis, sur la dernière quête de l'Enfant-Jésus, pour faire confectionner ce solage en pierre. Cette nouvelle demande ayant aussi été accueillie favorablement à l'Archevêché, la paroisse vit comme par enchantement se transformer ses édifices religieux. La nouvelle église éleva bien vite ses murs vers le ciel, pendant que le presbytère devenait une maison plus digne du ministre de Dieu.

(A suivre)

DERFLA.